



Commune de Saint Gervais d'Auvergne

## PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an 2023, le 9 juin à 18 heures 30, le Conseil municipal s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GAILLARD, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : MM GAILLARD GIDEL JOFFE, MMES DEFRETIERE SOULIER, MM FAURE PORTIER, MMES BARRABAND CHARTIER JARRIGE SERRANDAT

**ETAIT EXCUSE** :

**ETAIENT ABSENTS**: MM ABRANTES, MAKUIZA

Madame Aurélie DEFRETIERE assurera le secrétariat.

### **Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 5 mai 2023**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver le procès-verbal.

Nb de votants	11
Vote pour	11
Vote contre	0
Abstention	0

### **Décisions du maire**

Depuis le dernier conseil municipal, Monsieur le maire a pris les décisions suivantes :

- Arrêté N°23/06/2023/R2023 du 09/06/2023 : autorisant le transfert de 1 030.00€ du compte 022 « dépenses imprévues » vers le 673 « titres annulés sur exercices antérieurs ».

Ce transfert de crédit sera repris lors d'une prochaine décision modificative.

### **Elections sénatoriales**

La désignation des délégués des conseils municipaux a lieu ce 9 juin.

Pour notre commune, 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants doivent être obligatoirement nommés. Le vote à l'élection sénatoriale est obligatoire. La non participation est sanctionnée de 100€ d'amende. Cette élection se tiendra le dimanche 24 septembre à Clermont-Ferrand.

La liste « Saint Gervais d'Auvergne Cœur de Combrailles » a été déposée auprès de monsieur le maire. Cette liste est élue à l'unanimité.

Le procès-verbal de cette élection est en annexe du PV du conseil.

## Venelles du château

Véronique DURAND, chargée de mission petites villes de demain à la communauté de communes du pays de St Eloy vient se présenter et nous expose où nous en sommes des actions de l'opération de revitalisation du territoire (ORT) de petites villes de demain (PVD). Sa présentation ainsi que sa proposition de fiche relative à la bibliothèque sont en annexe du PV.

Concernant le projet retenu pour les venelles, mercredi 7 juin, l'Atelier Détour et la Fredon sont venus en mairie faire un point sur les devis reçus pour le scénario 3, privilégié pour cette opération. L'objectif est de demander un financement de 80% à l'agence de l'eau Loire-Bretagne à travers l'appel à projet "Renaturation des villes et des villages - Développer des solutions fondées sur la nature en zones urbanisées".

Madame DEFRETIERE demande à voir les 3 scénarios proposés afin de permettre au conseil de décider en connaissance de cause. Madame DURAND présente donc au conseil le diaporama proposé par l'atelier Détours le 26 avril 2023. Ce diaporama est en annexe du PV.

Concernant la mise en œuvre de ce scénario 3, un courriel a été envoyé au commandant JARRIGE afin de vérifier qu'un accès pompier est toujours possible suite à la végétalisation. De plus, lors de la mise en œuvre de ce projet, il est envisagé de faire planter uniquement les vivaces par un professionnel et d'organiser une demi-journée citoyenne, sans doute en partenariat avec le centre de loisirs, pour la plantation de vivaces la semaine du 23 au 27 octobre 2023.

Monsieur PORTIER s'interroge sur l'intérêt de végétaliser une zone où les façades risquent d'être refaites. Le conseil craint d'investir dans une végétalisation qui sera dégradée rapidement par le passage d'engins (des riverains, des pompiers ou d'entreprises effectuant des travaux).

Monsieur le maire propose de réunir les riverains des venelles afin de leur présenter le projet et d'obtenir leur aval.

Madame CHARTIER demande ce qu'il en sera de l'entretien de ces végétaux dans la mesure où nos services techniques sont déjà débordés. Madame BARRABAND s'interroge de son côté sur la consommation d'eau des espèces vivaces proposées. Madame GIDELLE explique que Monsieur Florian LUCAS de la FREDON a estimé le travail d'entretien annuel à 10h par an et a choisi des espèces peu gourmandes en eau et adaptées au changement climatique.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de

- retenir le scénario 3 dans le cadre d'une demande de subvention (compte tenu des réserves évoquées auparavant),
- retenir les devis des sociétés AES, Pépinières Sauret et Mayeux élagage,
- solliciter l'aide financière de l'agence de l'eau Loire-Bretagne à travers l'appel à projet "Renaturation des villes et villages",
- accepter ce plan de financement,

- donne pouvoir à Monsieur le maire pour effectuer les démarches nécessaires.

Nb de votants	11
Vote pour	11
Vote contre	0
Abstention	0

Monsieur le maire s'engage à téléphoner à l'atelier Détours pour leur faire part des questionnements du conseil municipal.

### **Extension centre de loisirs**

Lors du conseil municipal du 27 janvier dernier, une délibération a été prise concernant le financement de cette opération comme suit :

Une demande de financement à hauteur de 77 200.00€ a ensuite été effectuée auprès de la CAF. Celle-ci nous ayant fait part de son avis favorable par courrier reçu le 17 mai dernier et nous autorisant à engager les dépenses ; il est nécessaire de délibérer à nouveau en faveur du plan de financement à jour afin d'amender nos dossiers de demande DSIL et DETR.

Le nouveau plan de financement est le suivant :

<b>Financeurs</b>	<b>Montant HT</b>	<b>Pourcentage</b>
DETR	128 400,00 €	30,00 %
Bonification bois DETR	8 400.00 €	2,00 %
DSIL	128 400.00 €	30,00 %
CAF	77 200.00€	18,00 %
Fonds propres	85 600.00€	20,00 %
<b>Coût Total HT</b>	<b>428 000.00 €</b>	<b>100,00 %</b>

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'accepter ce plan de financement.

Nb de votants	11
Vote pour	11
Vote contre	0
Abstention	0

### **Choix logiciel de gestion des présences CLSH – garderie périscolaire**

Lors du conseil municipal du 24 février 2023, il a été décidé l'achat d'une tablette et d'un logiciel de gestion des présences pour la garderie périscolaire et le centre de loisirs.

Le conseil avait pour cela délibéré relativement à un plan de financement afin de solliciter l'aide de la CAF pour l'achat de ce logiciel et la formation nécessaire.

La CAF nous ayant fait part de son avis favorable par courrier reçu le 17 mai dernier et nous autorisant à engager les dépenses ; il est donc temps de délibérer en faveur d'une offre.

Les objectifs de cet investissement sont les suivants :

- Simplifier la saisie des présences au CLSH et en garderie
- Gérer plus simplement et rapidement la facturation du CLSH et de la garderie
- Gérer plus simplement et rapidement la facturation de la cantine
- Simplifier la gestion de la régie (moins de papier)
- Simplifier et gagner du temps sur la réalisation des statistiques demandées par la CAF

Le secrétariat ayant suivi les démonstrations de différents logiciels a réalisé le tableau comparatif suivant :

Montants TTC	Logiciel	Mise en service	en Tablette	Cout annuel	Formation	Durée
<b>BELAMI</b>	1 572,00 €	comprise	comprise	662,40 €	1 128,00 €	1,5j
<b>DOMINO</b>	2 148,00 €	1 770,00 €	/	810,00 €	1 375,00 €	2,5 j
<b>ILOÏSE</b>	/	420,00 €	location possible	678,00 €	1 500,00 €	1j
<b>INOE</b>	2 380,80 €	336,00 €	/	763,20 €	1 915,00 €	2j

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de

- valider le choix du devis de la société BELAMI,
- autoriser Monsieur le maire à signer les devis

Nb de votants	11
Vote pour	11
Vote contre	0
Abstention	0

### **Piscine école élémentaire**

Le centre aquatique Combrailles Sioule et Morge propose à l'école élémentaire de l'accueillir pour un total de 20 à 22 séances sur l'année scolaire 2023-2024 contre une douzaine de séances à l'heure actuelle.

Pour rappel, en 2023, sur les 12 séances prévues seules 7 ont eu lieu compte tenu des grèves notamment. En 2020 et 2021, le COVID a aussi eu un impact fort sur le nombre de séances effectivement réalisées. Par conséquent, le niveau de nage des enfants est inférieur à celui attendu. Le tableau suivant propose une simulation du coût du passage de 12 à 22 séances.

Note postérieure au conseil : Monsieur Blégent a, de plus, été informé que le taux de réussite au test "savoir nager " n'est que de 71% pour St Gervais d'Auvergne alors qu'il est de 88% sur le département du Puy de Dôme.

Piscine comparatif	année normale	2023 réalisé	2024 prévision
Nb séances	12	7	22
Nb entrées sur année	516	271	935
Tarif entrée	3,30 €	3,30 €	3,50 €
<b>Total entrées</b>	<b>1 702,80 €</b>	<b>894,30 €</b>	<b>3 272,50 €</b>
Tarifs trajets	150,00 €	150,00 €	150,00 €
<b>Total trajets</b>	<b>1 800,00 €</b>	<b>1 050,00 €</b>	<b>3 300,00 €</b>
<b>TOTAL entrées + trajets</b>	<b>3 502,80 €</b>	<b>1 944,30 €</b>	<b>6 572,50 €</b>

Monsieur GIDEL s'étonne du doublement du budget.

Madame CHARTIER explique que ce qui est compliqué pour organiser les séances de piscine, c'est de trouver des parents disponibles et formés pour accompagner les enfants et les enseignants. Madame SERRANDAT demande si des adultes qui ne sont pas parents peuvent accompagner. Madame DEFRETIERE rappelle que Monsieur BLEGENT, directeur de l'école primaire, accepte aussi les adultes ayant un lien avec les enfants autre que parents (grands-parents, oncles et tantes,...).

Madame DEFRETIERE rappelle la question de Monsieur BLEGENT qui est de savoir pourquoi les élèves ne vont pas à St Eloy les mines. A priori, il s'agit d'un manque de créneaux disponibles. Elle rappelle aussi qu'auparavant c'était l'amicale laïque qui prenait en charge le cout du transport à la piscine. Ce qui n'est plus le cas aujourd'hui.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de :

- accepte de financer 22 séances de natations pour l'année scolaire 2023-2024,
- d'inscrire les dépenses afférentes au budget primitif 2024,
- autorise Monsieur le maire à signer les devis

Nb de votants	11
Vote pour	11
Vote contre	0
Abstention	0

Madame BARRABAND rebondit sur ce que finance l'amicale laïque, notamment en ce qui concerne le financement des manuels et des fichiers. Monsieur JOFFE explique que la subvention qui était allouée auparavant était calculée en fonction des dépenses prises en charge par l'amicale. Madame BARRABAND expose à nouveau la demande du directeur de l'école maternelle relative au changement du parc de tricycle. Madame DEFRETIERE rappelle qu'il avait été proposé à Monsieur CHOULET de scinder cette dépense sur deux ans et que la moitié serait prise en charge par l'amicale laïque.

Note postérieure au conseil : une rencontre est prévue avec les membres du bureau de l'amicale laïque le mercredi 21 juin à 11h.

### **Poste de policier municipal à temps non complet**

Au 1er septembre 2022, le policier municipal de la commune de St Gervais d'Auvergne est parti en retraite, laissant son poste vacant. Cette déclaration de vacance d'emploi a été faite sous le n°V063220700733902001;

CONSIDERANT la nécessité de conserver un policier municipal sur la commune afin de gérer les problèmes de circulation, stationnement, nuisances et voisinage principalement ;

CONSIDERANT la nécessité de gérer le placement des commerçants lors des foires et marchés ;

CONSIDERANT la nécessité de contrôler les cartes de pêche à notre étang communal ;

CONSIDERANT que la population a diminué au cours des dernières années, passant de 1465 habitants lors du recensement de 1982 à 1239 en 2020 ;

CONSIDERANT l'avis du comité social territorial du 23 mai 2023;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de :

- la suppression de l'emploi permanent de policier municipal gardien brigadier à temps complet en raison de 35/35e ;
- la création d'un emploi permanent de policier municipal gardien brigadier à temps non complet en raison de 18/35e ;
- la modification du tableau des emplois comme suit :

Grade	Catégorie	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire
Gardien brigadier	C	1	0	35H00
Gardien brigadier	C	0	1	18H00

Nb de votants	11
Vote pour	11
Vote contre	0
Abstention	0

### **Création d'un poste d'adjoint technique à temps non complet**

Afin de compléter le poste de policier municipal et comme discuté en conseil du 27 janvier 2023, Monsieur le maire propose :

- la création d'un poste permanent à temps non complet d'agent des interventions techniques en milieu rural au grade d'adjoint technique principal de 2e classe.
- la modification du tableau des emplois comme suit :

Grade	Catégorie	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire
Adjoint technique principal de 2e classe.	C	0	1	17H00

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide

Nb de votants	11
Vote pour	11
Vote contre	0
Abstention	0

Monsieur le maire en profite pour donner des nouvelles de la venue de Monsieur MARCHAND. Ce dernier a déposé son préavis de mutation et il arrivera sur la commune fin août.

Monsieur GIDEL demande si le poste de surveillant de baignade est pourvu. Ce n'est pas le cas. Madame DEFRETIERE demande à Madame GIDELLE de déposer l'annonce à Pôle Emploi. Note postérieure au conseil : l'annonce a été déposée lundi 12 juin.

Monsieur le maire explique que par ailleurs, la candidate retenue pour le musée de la Résistance au mois de juillet s'est désistée. Il faut donc chercher un nouveau candidat.

Note postérieure au conseil : une candidate a été recrutée pour le mois de juillet.

### **Adhésion mission fiches de poste**

Le 31 mai dernier, des représentants syndicaux sont venus à la rencontre de notre secrétaire générale. Ils avaient été consultés préalablement par certains agents qui leur ont fait remarquer un certain nombre de points sur lesquels la position de la municipalité n'est pas claire.

L'un de ces points est, à juste titre, l'absence de fiches de postes. Aujourd'hui, nous menons les entretiens annuels sur la base des fiches métiers du CNFPT. Afin de mettre la collectivité en conformité avec cette exigence, Monsieur le maire propose l'adhésion au service « assistance à la rédaction et/ou la mise à jour de fiches de postes » du centre de gestion. Cette mission sera facturée 80€ par demi-journée de travail.

A noter que pour une collectivité de 80 agents, Monsieur Galliet du CDG63 a indiqué avoir travaillé 12 demi-journées.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide

- de bénéficier du service proposé par le CENTRE DE GESTION dans les conditions qui viennent de lui être décrites dans le cadre de la gestion du personnel,
- d'autoriser le Maire à signer avec le CENTRE DE GESTION les conventions d'adhésion et les documents de commande correspondants.

- d'inscrire au budget et de mettre en recouvrement les sommes dues au CENTRE DE GESTION en application desdites conventions.

Nb de votants	11
Vote pour	11
Vote contre	0
Abstention	0

## **QUESTIONS DIVERSES**

### Fermetures du secrétariat les samedis matin

Le secrétariat de mairie sera fermé les jours suivants :

- Samedi 24 juin
- Samedi 8 juillet
- Samedi 15 juillet (pont de la fête nationale)
- Lundi 14 août (pont du 15 août)

### Stage de l'ASM

L'ASM Omnisports viendra à Saint Gervais d'Auvergne du 17 au 21 juillet. Le secrétariat de mairie a déjà consulté la président de l'USG tennis qui organise aussi un tournoi sur la même semaine afin de coordonner ces deux événements. Il s'agit au final d'un groupe de 24 enfants et de 4 accompagnants. Madame BARRABAND demande si la commune fait payer l'utilisation de nos équipements. Monsieur le maire posera la question à Mme Huet la coordinatrice de savoir s'il est prévu une rétribution.

### Assainissement

Il faut organiser une réunion avec Messieurs HOUSSIER et CHABORY de Sioule et Morge avec le conseil municipal un soir à 18h00 pour discuter du transfert de compétence assainissement.

## **TOUR DE TABLE**

### Jean-Claude GAILLARD

Monsieur GAILLARD nous lit la lettre de Madame ARNAUD demandant de nommer une rue au nom de son mari comme cela avait été évoqué par monsieur le maire lors du décès de Monsieur Jean-Marie ARNAUD. Les associés du cabinet vétérinaires sont favorables à ce que l'impasse où se trouve le cabinet vétérinaire porte ce nom.

Madame DEFRETIERE explique que cela impliquerait de refaire la numérotation des rues. Madame SOULIER propose de mettre une plaque commémorative uniquement sur la place.

### Odile SOULIER

Elle a commencé de faire le recensement des concessions au cimetière. Monsieur le maire propose de se renseigner sur la façon de communiquer sur ce chantier en cours auprès des habitants.



### Marc GIDEL

Il explique que nous sommes en attente de la réponse de Monsieur GONELLE. Madame GIDELLE explique que Monsieur GONNELLE est en attente de la procédure de travaux de la part de Sioule et Morge.

Monsieur GIDEL explique que le regard à Mazières était bouché avec des pieux et des planches. Monsieur GIDEL propose à monsieur le maire d'aller à la rencontre de l'éleveur le plus proche. Monsieur CHABORY propose de sceller le regard. Par ailleurs, Madame DEFRETIERE rappelle que l'an dernier, la société VALVERT avait déjà procédé au débouchage de ce regard.

Les travaux de séparation des réseaux sont finis à l'étang et le 1<sup>er</sup> juin, Messieurs JOFFE et GIDEL sont allés relever les compteurs. Il faudra relever les différents compteurs au moins chaque trimestre afin de suivre la facturation effectuée par AM Loisirs. Madame DEFRETIERE demande si de nouveaux plans ont été réalisés suite aux travaux.

Note postérieure au conseil : le dossier des ouvrages exécutés des compteurs électriques a été reçu de la part d'EIFFAGE.

### Aurélié DEFRETIERE

Depuis l'arrêt maladie de Pascal QUEYRUT on note un problème d'astreinte les week-ends car personne ne les assure. Madame DEFRETIERE propose que les conseillers, voire uniquement les adjoints gèrent les astreintes le week-end. Monsieur le maire explique avoir aussi dérangé les employés des services techniques le week-end.

En plus d'un problème de personnel disponible, Madame DEFRETIERE constate un problème de matériel car lorsque le problème d'alarme est survenu, elle n'a pas pu trouver les bonnes clés afin de résoudre le problème.

Monsieur JOFFE explique qu'il faut effectivement prévoir des clés de toutes les portes, de tous les bâtiments en mairie à disposition des élus et du secrétariat.

Madame DEFRETIERE explique que suite au départ de Guillaume LEPEIX et à l'arrêt de Pascal QUEYRUT, nous avons perdu en connaissance dans les bâtiments.

Madame JARRIGE propose de mettre en place des astreintes avec nos personnels. Madame DEFRETIERE explique que nos personnels ne sont pas tenus d'accepter.

Madame DEFRETIERE demande comment gérer actuellement les astreintes le week-end en l'absence de personnel.

### Carinne CHARTIER

Tous les habitants ont reçu le bulletin municipal. Monsieur le maire en a offert un exemplaire à madame Véronique DURAND.

Madame CHARTIER explique que Madame LEPART se plaint qu'un camelot s'installe devant la vitrine de sa boulangerie et bloque l'accès à son commerce. Madame SERRANDAT explique que ce camelot bloque l'accès et lui a déjà demandé de laisser un

passage d'un mètre pour les passants.

Madame SOULIER explique qu'il y a le même problème d'accès devant la maison France Services Elle propose aussi d'installer les camelots sur la place de la liberté et de faire décaler le marché pour libérer la rue devant la Poste.

#### Marie-Paule JARRIGE

La programmation des marchés semi-nocturnes est terminée. Il reste juste le contrat des Brayauds qui n'a pas été reçu. L'affiche des marchés est faite et elle va bientôt sortir. En l'absence de policier municipal cet été, c'est Madame CHARTIER et Madame JARRIGE qui bloquent la rue dès le mercredi soir du Htag au bar le Café Crème. Madame JARRIGE souhaite recevoir Madame GENET présidente de Papa Combo en mairie avec Monsieur le Maire pour savoir si l'activité des marchés de producteur va reprendre.

#### Jean-Claude FAURE

Le suivi des rues et routes à reprendre a été effectué avec le SIV de Menat. Le devis qui a été proposé va au-delà du budget, il faudra choisir. Monsieur le maire propose d'étudier ce devis mercredi 14 juin à 10h30 avec Madame DEFRETIERE et Monsieur FAURE.

#### Michel PORTIER

Michel PORTIER demande où nous en sommes de la vente du presbytère. Monsieur le maire explique que la signature de la vente se fera le 29 juin chez Maître Marnette à Marcillat en Combrailles.

#### Chantal SERRANDAT

Madame SERRANDAT explique qu'il y a peu de retour à l'invitation à la manifestation du 1<sup>er</sup> juillet. Aussi, Madame SERRANDAT enregistre les inscriptions des membres du conseil municipal.

#### Cécile BARRABAND

Le conseil d'école de la maternelle a eu lieu le mardi 30 mai. Il y a 66 enfants de prévu mais n'a que 50 inscriptions. Il souhaite que les mairies s'investissent davantage dans la communication relative à l'inscription des élèves. Le compte-rendu de ce conseil a été envoyé à la mairie et le secrétariat a déjà répondu à certaines interrogations.

#### Thibaud JOFFE

A remplacé Jean-Claude FAURE au conseil d'exploitation du lycée agricole. Une chatterie est en cours de construction pour la rentrée 2024.

La pêche sera déconseillée le 1<sup>er</sup> juillet compte tenu de la journée du SMADC autour de l'étang Philippe. Trois panneaux d'affichage ont été installés autour de l'étang pour un affichage de la commission pêche mais aussi de manifestations diverses. Un arrêté a été pris pour interdire la pêche lorsqu'il y a des baigneurs sur la plage.

Prochaine réunion le 21/07/2023. La séance est levée à 22h30.